L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 23 FEVRIER 1871. 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 23 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible] de Féret, à la Bourse d'Encan; encoignure Royale et Conti, à midi—Une habitation sucrière de choix, dans la Paroisse de St-Jean-Baptiste connue sous le nom de "Habitation Espérance."

[illegible] Guinault, à 11 heures, rue de Chartres, entre Dumaine et Madison—L'installation d'un [illegible].

[illegible] Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St-Louis, rue St-Louis, entre Royale et Chartres. Vente régulière de meubles.

[illegible] B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 27 rue Camp—Vente régulière de meubles.

[illegible] O. Valeton, No 11 rue Natchez—Jambons, porc, bœuf, comestibles, etc.

[illegible] Vincent & Co., aux Nos. 62 et 64 de la rue de [illegible]—Marchandises sèches, lingerie de mesure.

[illegible] Pilman, Marks & Co., au No 38 de la rue de [illegible] Habillements, lingerie de messieurs, [illegible] voyage.

Faites imprimer vos Factures, Cartes [illegible] "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Poydras.

INDISPENSABLES et sans MELANGE.—[illegible] en tous genres chez J. VILLOLDO & Co. Successeurs d'Ernest [illegible] rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, JEUDI.

[illegible] Lucie de Lamermoor.

[illegible] DE MUSIQUE.—Flower Girls of [illegible] the Pride of the Market.

[illegible] CHARLES—Irish Attorney et How to pay the rent.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St-Charles.

Un nouveau moteur.

Nous avons annoncé qu'un certain nombre d'actions de la Compagnie qui s'est formée pour l'exploitation du nouveau système de locomotion par le gaz ammoniaque, se trouvait mis à la disposition du public qui est invité à souscrire au bureau de M. L. Laughland, 175, rue de la Commune. Nous publions aujourd'hui la Charte de cette Compagnie sur laquelle nous appelons l'attention des capitalistes et de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'industrie.

L'importance de la nouvelle découverte ne paraît plus faire l'objet d'un doute depuis les dernières expériences, nous engage à donner place dans nos colonnes à la lettre suivante qui explique le procédé employé et en fait ressortir les avantages.

A Messieurs les Editeurs de l'Abeille.

Messieurs,

Une expérience intéressante vient de se [illegible] continue tous les jours, rue du [illegible] je veux parler de l'application du [illegible] ammoniaque comme pouvoir moteur [illegible] traction des chars de ville, en d'autres [illegible] la substitution de la FORCE mécanique à la FORCE animale. Le hasard m'ayant [illegible] assister à l'arrivée d'un char muni de [illegible] nouveau moteur, j'ai voulu examiner [illegible] l'appareil et connaître les résultats [illegible]. Ce sujet me paraissant devoir [illegible] quelques hommes spéciaux, j'ai [illegible] que vous accueilleriez avec bienveillance ces quelques lignes, sous forme de compte-rendu de mon premier voyage [illegible] un char automoteur.

L'appareil moteur est simple; tout au plus [illegible] le principe sur lequel il est basé. [illegible] ammoniaque gazeux sous la pression [illegible] et à une température moyenne [illegible] degrés Fahrenheit, passe à l'état liquide sous une pression de 10 à 12 atmosphères [illegible] température constante. La pression diminuant ou la température s'élevant, l'ammoniaque liquéfié revient à l'état gazeux—le gaz, d'une odeur forte et piquante, est incolore, non inflammable, inexplosible; et il a pour l'eau une affinité telle qu'un volume d'eau froide [illegible] 780 fois son volume de gaz.

Les faits posés, la marche de l'appareil [illegible] de suite; en voici une description sommaire:

Une série de tuyaux verticaux contenant de l'ammoniaque liquéfié sous une pression de 10 à 12 atmosphères, communiquent par la partie supérieure à la machine [illegible] des chars; c'est là la prise de [illegible]. Autour des tuyaux, dans un [illegible] enveloppe, se trouve de l'eau qui est déjà une certaine quantité [illegible] en solution, mais conservant son pouvoir absorbant considérable. Ce manchon communique par [illegible] la machine et reçoit le gaz [illegible] après son action sur le piston [illegible] machine.

[illegible] côté du piston il y a donc une pression de 10 à 12 atmosphères, tandis que de l'autre côté, en communication avec l'eau du manchon, il se produit un vide résultant de l'absorption instantanée du gaz par l'eau; de la [illegible] heureuse et nouvelle des pressions et basses pressions sur une seule et même machine.

La pression dans le vase contenant le [illegible] ammoniaque liquide doit diminuer [illegible] la consommation du liquide, le pouvoir absorbant de l'eau s'affaiblir et la machine s'arrêter après un temps très court: il n'en [illegible] cependant, la marche elle-même, [illegible] consommation du gaz détermine des [illegible] plus fortes et quelquefois excessives [illegible] puisse paraître le fait. L'explication en est bien simple. L'eau autour des [illegible] verticaux en absorbant le gaz qui [illegible] le piston de la machine s'échauffe [illegible] même de cette absorption; la [illegible] de température s'établit de [illegible] à travers les tuyaux du gaz liquide [illegible] la tension du gaz croît avec l'élévation de la température.—Est-ce donc [illegible] mouvement perpétuel?—Pas le moins du monde, toute puissance cessera lorsque [illegible] le liquide sera épuisé ou lorsque le [illegible] absorbant de l'eau sera atteint [illegible] saturation. Le temps pendant lequel [illegible] peut conserver la force motrice nécessaire, dépend donc uniquement des [illegible] proportionnelles de gaz liquide [illegible] absorbante emmagasinée avant le départ [illegible] quantités que l'expérience indiquera. [illegible]—Voilà le principe et l'application [illegible] qui en a été faite d'une façon si ingénieuse et dans le détail de laquelle je [illegible] heureuse.

Le char dans lequel je suis monté, pour [illegible] la marche de l'appareil, est un [illegible] char hors de service que l'inventeur [illegible] du rejeter dans son propre intérêt: [illegible] sont vieilles, usées; le coffre [illegible] à peine, quelque soin qu'on ait mis à consolider les parties disjointes, et je [illegible] ne présente pas les conditions de solidité nécessaires. Quoi qu'il en soit, et au signal donné, la vieille machine s'est ébranlée. Pas de bruit, pas de secousses, pas de fumée, pas d'odeur. Nous marchons d'un mouvement égal et uniforme; notre vitesse [illegible] décrétée à volonté. Voilà certainement une nouvelle manière de voyager. [illegible] le bruit des fers du mulet, le son de [illegible] clochette familière, le bruit du fouet! Tout est silence et mouvement. Mais voici [illegible] passager, le conducteur pose une main sur la valve, l'autre sur le frein et nous voilà immobile. Mais quoi, ne repartons-nous pas? Mais si, mais non. Bien certainement nous sommes en marche, mais personne ne s'est aperçu du départ tant le mouvement a été doux. Nous voici au port, c'est-à-dire à la station; le char s'engage dans des courbes impossibles faites pour la circonstance et destinées à relier la [illegible] principale à l'établissement de distillation de l'ammoniaque. Je vous fais grâce [illegible] nouvelle description d'appareils; [illegible] voici en deux mots le résultat pratique qui m'a sauté aux yeux.

[illegible] économie de trois piastres par jour [illegible] char. — L'entretien des voies pour [illegible] supprimé.—Le "wear and tear" réduit de 25 à 5 pour cent. — Les immenses [illegible] remplacées par un édifice de petite [illegible].—Le capital employé et nécessaire diminué dans une proportion énorme. Ces avantages assurent l'adaptation de ce système à tous les chars de New York, à Chicago, partout aux [illegible] à la Nouvelle-Orléans, et quand [illegible] l'esprit si ingénieux du peuple américain [illegible] nouveaux moteurs auront subi [illegible] améliorations qui les attendent, nous [illegible] un instrument perfectionné dont [illegible] générale entraînera des conséquences imprévues. Le premier résultat [illegible], c'est le détrônement du mulet. [illegible] les autres.

L'APPROVISIONNEMENT DE PARIS. — Le [illegible] de l'agriculture et du commerce [illegible] les renseignements suivants [illegible] de Paris:

Il résulte d'une dépêche expédiée de Bordeaux, le 3 janvier, que le gouvernement de la défense nationale a réuni, en vue du ravitaillement de Paris, des approvisionnements importants.

Le cadre des marchés en cours d'exécution, les quantités actuellement livrées, placées à proximité des voies de transport en dehors de la portée de l'ennemi, et prêtes à être mises en route au premier signal sont les suivantes:

Plus de 15,000 bœufs et plus de 40,000 moutons, parqués aux abords des voies ferrées par les soins de l'administration.

Plus de 200,000 quintaux métriques de denrées alimentaires de toute espèce, emmagasinées et appartenant à l'Etat.

Ces approvisionnements sont spécialement affectés au ravitaillement de Paris."

Nous lisons dans la *Liberté* du 1er février:

Nous serons en mesure de publier, dans l'édition de demain matin de la *Liberté*, un tableau complet de tous les approvisionnements qui entreront dans Paris d'ici à cinq jours.

Ce soir, nous nous empressons d'annoncer que, grâce à une organisation des plus habiles, les trains chargés d'approvisionnements partis hier, dimanche au matin, par le chemin de fer d'Orléans, sont arrivés, ce soir, lundi, à Vierzon.

Demain soir, mardi, ils seront dans Paris.

Huit mille wagons chargés de farine, de grains, de bœufs, de moutons, de denrées [illegible] sont en marche à l'heure qu'il [illegible].

—Il y a une grande disette à Colmar. Les ouvriers ne peuvent trouver de l'ouvrage, et on craint une révolte. La population de l'Alsace est devenue très remuante. Il est nécessaire de maintenir de grandes forces armées dans cette province pour la tenir en respect.

ARRIVÉE DE M. MORGAN.—M. Charles Morgan, propriétaire des steamers qui portent son nom et du chemin de fer de la Louisiane et du Texas, est arrivé hier dans notre ville avec sa famille. Nous apprenons qu'il doit rester en Louisiane environ quatre mois pour donner ses soins aux grands intérêts qu'il a dans notre Etat. Nous avons déjà signalé de grandes améliorations faites dans les différentes lignes de chemin de fer et de bateaux, qui sont sous le contrôle de M. Morgan et qui mettent notre ville en communications avec les divers ports du Golfe. Une des plus importantes est celle que nous mentionnions dans un de nos derniers numéros, le transport des wagons de marchandises d'un bord du fleuve à l'autre. Nous comptons sur l'esprit d'entreprise bien connu de M. Morgan, pour l'augmentation des facilités déjà accordées aux voyageurs et aux expéditeurs.

M. Morgan est venu directement de Wilmington à Brashear City, sur le steamer neuf *Whitney*, qui est un des plus beaux échantillons de construction navale des Etats-Unis. Ce steamer doit faire le service entre la baie de Berwick et Galveston. Il a été baptisé du nom de M. Chas. A. Whitney, gendre de M. Morgan et son agent à la Nouvelle-Orléans, et ce compliment était bien dû au zèle et à l'habileté que M. Whitney déploie dans la gestion de cette administration importante.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Le succès de la soirée de lundi a engagé la Direction à donner aujourd'hui une nouvelle représentation de *Lucie*. Les nombreuses personnes qui n'ont pu, faute de place, entrer à l'Opéra, lundi, seront sensibles à cette attention.

M. Lefranc remplira le rôle d'Edgard, et M. Dumestre, celui de lord Alston; Mme Naddi chantera *Lucie*.

Le répertoire des Matinées est, de la part de la Direction, l'objet d'une attention particulière. Le public élégant qui suit ces Matinées apprendra avec plaisir qu'il assistera, samedi prochain, à la représentation de la *Favorite*, grand opéra en quatre actes, de Donizetti, avec Mlle d'Edelsberg, (Léonore), MM. Cazeaux, (Fernand), Dumestre, (Alphonse), et Castelmary, (Balthazar).

Samedi soir, *Le Songe d'une nuit d'Eté*.

ANNIVERSAIRE DU CONCLAVE IONIE.—Nous remercions les membres du comité de ce Conclave de l'invitation qu'il nous ont adressée pour assister à la célébration de l'anniversaire qui doit avoir lieu le 23 courant.

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 13 janvier 1867, dit: "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs, un instrument favori dans ma famille."

A vendre par M. S. Hédrick, rue du Canal, 118 & 150, à la Nlle-Orléans. 3m

PROCLAMATION DE GARIBALDI.

AUX BRAVES DE L'ARMÉE DES VOSGES
ORDRE DU JOUR.

Dijon, 26 janvier 1871.

La Pologne, la terre de l'héroïsme et du martyre, vient de perdre un de ses plus braves enfants, le général Bosak.

Ce chef de notre première brigade de l'armée des Vosges a voulu par lui-même s'assurer de l'approche de l'ennemi vers le Val de Suzon, dans la journée du 24 courant, et, lancé avec une douzaine de ses officiers et militaires de ce côté, il a voulu, bravoure inouïe, arrêter une armée avec une poignée de braves.

Ce Léonidas des temps modernes, si bon, si aimé de tous, manquera à l'avenir de la démocratie mondiale, dont il était un des plus ardents champions, et il manquera surtout à sa noble patrie!

Que la République adopte la veuve et les enfants de ce héros.

Il y a longtemps que le bruit des crimes horribles commis par les Prussiens m'importunait et je croyais toujours, en le désirant, qu'il y avait de l'exagération dans ces bruits.

Dans les trois combats de ces derniers jours, où la victoire a souri à nos armes, la réalité des abominables méfaits de nos ennemis, s'est montrée dans toute sa brutale et féroce évidence.

Quelques-uns de nos blessés, tombés dans leurs mains pendant la lutte, ont eu le crâne broyé à coups de crosses de fusils. Nos chirurgiens restés, selon leur habitude, sur le champ de bataille, pour soigner nos blessés et ceux de l'ennemi, ont été assassinés d'une façon horrible. Miliciens, hommes des ambulances et chirurgiens ont servi de cible à ces barbares et féroces soldats.

Un capitaine de nos francs-tireurs, trouvé blessé dans le château de Pouilly, a été saisi par ces brutes et brûlé vif. Le cadavre de ce martyr a été trouvé presque entièrement dévoré par les flammes excepté à l'endroit des ligatures.

Eh bien! noirs instruments de toutes les tyrannies, votre règne arrive, le règne des bûchers, votre période chérie, le moyen-âge, reparaît, et votre héros de Sedan tombé, le sourire de Satan aux lèvres, vous tournez vos yeux de vipère vers le nouvel empereur souillé de sang et de carnage.

L'indignation des preux miliciens de la République est au comble, je ferai mon possible pour les empêcher d'user de représailles, mais j'espère que l'Europe et le monde entier sauront distinguer et apprécier la conduite loyale des enfants de la République et flétrir les féroces procédés des soldats d'un despote.

GARIBALDI.

LE GENERAL BOURBAKI.

On lit dans la *France*:

Un mouvement d'universelle sympathie se produit en faveur du brave général Bourbaki.

Nous sommes heureux d'apprendre que son état, quoique très-grave, laisse encore espoir de guérison. La source d'où émane cette information, nous fait espérer qu'elle sera bientôt officiellement confirmée.

Nous recevons quelques détails pleins d'un douloureux intérêt sur la sentiment de susceptibilité extrême qui a porté le brave général à attenter à ses jours.

Bourbaki, placé à la tête de la première armée, s'était justement félicité du courage et de l'entrain de ses troupes, qui avaient enlevé les positions de Villersexel, d'Arcey et de Montbéliard.

Les trois jours de bataille devant les positions d'Héricourt avaient aussi hautement témoigné de la solidité de cette armée.

Mais, comme dans toutes les troupes de formation récente, un certain nombre de jeunes recrues avaient faibli et suivaient l'armée plutôt pour l'embarrasser que pour la fortifier. Cependant, malgré ces défaillances, la retraite continuait en très bon ordre; Bourbaki ne laissait derrière lui que quelques traînards appartenant à la catégorie que nous venons d'indiquer. Il savait que les Prussiens, en force, cherchaient à le couper de sa ligne de retraite, et il manœuvrait en conséquence.

C'est dans cette situation qu'il reçut de Bordeaux une dépêche télégraphique où on l'accusait de lenteur et où l'on donnait presque à entendre qu'il préparait un nouveau désastre pour l'armée considérable placée sous ses ordres. Cette communication affecta vivement le général Bourbaki. S'il allait échouer dans la situation difficile où il se trouvait, n'allait-on pas crier encore une fois à la trahison? Lui qui était venu si loyalement offrir son épée au gouvernement de la défense nationale, ne serait-il pas compromis dans l'opinion de ses concitoyens? Cette pensée, jointe au sentiment de la responsabilité qu'il avait assumée, s'empara de lui et l'impressionna au point qu'on dut l'entourer et le surveiller.

Un médecin, connu par ses idées républicaines et très attaché au général, qu'il savait ne respirer que patriotisme et bravoure, chercha vainement à réagir contre ces idées pénibles. Bourbaki profita d'un moment où il n'était pas observé pour se tirer un coup de pistolet à la tempe. La balle a contourné le front après avoir fait une blessure très grave, mais qui, cependant, pourrait n'être pas mortelle comme on le craignait d'abord.

Le vaillant et infortuné général a été ramené à Besançon.

Puisse l'expression des sympathies qui éclatent de tous côtés parvenir jusqu'à lui et lui ôter complètement de l'esprit les cruelles préoccupations auxquelles il s'est laissé entraîner. Lui suspect de trahison! qui a pu jamais nourrir sérieusement une telle pensée, quand on l'a vu se dévouer d'une manière si absolue, et entreprendre, malgré toutes les difficultés, une campagne qui aurait pu seule, si elle avait réussi, modifier heureusement notre situation militaire!

Bourbaki peut être rassuré sur ce point. Le pays sait qu'il n'y a pas de cœur plus droit et plus patriotique que le sien.

Mme Bourbaki est partie hier soir, accompagnée d'un chirurgien. Elle se rend en Suisse où l'on a transporté le brave et infortuné général. La blessure qu'il s'est faite est regardée comme mortelle; mais, aux dernières nouvelles, il n'avait pas encore succombé.

—Les déprédations et vols commis à Rouen ne discontinuent pas. On communique au *Journal de Paris* une dépêche privée qui donne à ce sujet de tristes détails:

Dutuit possédait à Rouen une collection historique de gravures qui a été exposée en 1869, au palais de l'Industrie, au Musée rétrospectif.

La valeur de cette collection n'allait pas à moins de plusieurs millions. Elle est connue en Europe de tous les amateurs. Or, la maison de M. Dutuit a été l'une des premières visitées par l'ennemi. Toute la collection a été empaquetée et expédiée en Allemagne. La dépêche qui nous apporte ces renseignements ajoute que toutes les usines importantes de Rouen ont été mises au pillage.

MEME LES FEMMES.—On télégraphie de Londres, le 16, que les Prussiens ont imposé une contribution de dix-neuf mille francs sur la commune de Jargeau, et que, cette somme n'ayant pas été payée, ils ont emmené comme otages le maire de la commune et la comtesse de Montgomery.

LA GUERRE.

UNE COMPARAISON.

Chaque jour nous apporte la nouvelle de quelque exécution sanglante dont un de nos prisonniers en Allemagne a été victime.

Qu'a-t-il fait? Il a tenté de s'évader? dix de ses malheureux camarades sont mis au cachot.

Est-il repris? Il est passé par les armes.

Un malheureux soldat cherche-t-il à se soustraire aux tortures de toutes sortes qu'il endure dans sa captivité? Fusillé! Enfreint-il par ses souffrances, commet-il quelque infraction à la discipline (et Dieu sait ce que doit être la discipline prussienne pour des prisonniers de guerre!), Fusillé!

—En regard de ces atrocités que nous voyons se renouveler chaque jour, il est curieux de placer quelques articles de notre "décret du 6 mai 1859 pour la direction, la police et le placement des prisonniers de guerre", qui détermine encore aujourd'hui les conditions dans lesquelles les prisonniers prussiens sont placés en France.

Nous lisons dans ce règlement:

Art. 29—Tout prisonnier qui manquera à l'appel sans en avoir obtenu la permission, sera puni d'une détention qui ne pourra être moindre de 24 heures, ni excéder cinq jours.

Art. 25—Les fautes contre la discipline seront punies par une détention qui ne pourra excéder un mois qu'en vertu d'une décision du ministre. Quant aux prisonniers qui auraient *tenté de s'évader* et qui auraient été *repris*, ils seront mis au cachot pour un mois......

Instructions complémentaires.—.... Les prisonniers seront conduits *en promenade dans les environs*, deux ou trois fois la semaine, sous la conduite de leurs surveillants."

Libre à la Prusse de souiller ses armes et son honneur du sang de soldats désarmés; quant à nous, nous tenons à conserver dans le monde la place où des siècles de loyauté et de pratique des sentiments que l'humanité commande ont placé notre patrie, et nous continuerons à mener les Prussiens à la promenade.

(*Moniteur.*)

LA SUISSE ET LA PRUSSE.—On lit dans la *Suisse radicale* du 19:

La *Mainzer-Zeitung* publie l'article suivant, que nous traduisons mot pour mot et que nous recommandons à la plus sérieuse attention de tout patriote suisse.

Il est facile, pour quiconque est familiarisé avec la presse allemande, de reconnaître dans ce factum la plume d'un certain député au parlement douanier et l'*alter ego* de M. le comte de Bismarck:

"Il faut convenir que les voisins de l'Allemagne ont vraiment la conscience bien inquiète. Partout les larmes et des grincements de dents, surtout depuis la dernière note de M. le comte de Bismark concernant le Luxembourg.

"La Belgique, la Hollande et le Danemark voient déjà arriver le ulhan prussien, le décret d'annexion au bout de sa lance.

"Cette fièvre vient de gagner également la Suisse!

"Pendant qu'en Allemagne personne n'a encore pensé à l'annexion d'un territoire réellement neutre (*wirklich neutral*), le conseil fédéral à Berne crie avant d'être battu (*wall der Bundesrath das Teufel an die Wand*, et déclare Schaffhouse et Bâle menacés par l'Allemagne.

"Nous considérons ce factum émané de la chancellerie fédérale comme une bien pauvre pièce diplomatique. Il faut entrer dans la discussion publique des événements dont la possibilité ne devrait pas être admise. Quant à nous, nous tirons de ce cri d'alarme l'irréfutable conséquence *qu'en Suisse on approuve à souhait pour à [illegible] les jours de cet Etat réuni contre nature sont désormais comptés!* (Dass man in der Schweiz allmalig fühlern lernt dass dieses zusammengefügte Staatswesen aus gezählten Tagen [illegible] hat.)

"A Neuchâtel, il existe encore aujourd'hui des sympathies pour la Prusse.

"La partie française du canton de Berne a arboré, il n'y a pas longtemps, le drapeau annexionniste français, et la partie sud du Tessin (sotto Cenere) est à la veille d'une révolution.

"Nous conseillons donc chaleureusement à nos consanguins suisses (*des stammverwandten Schweizern*) de ne pas accabler leur puissant voisin d'accusations mal fondées, et de travailler à réfléchir que dans les pays allemands de la frontière, particulièrement dans l'Oberland badois, *il existe une aversion profonde contre la Suisse*.

"IL SERAIT DONC TRÈS IMPRUDENT POUR EUX D'AUGMENTER ENCORE CE SENTIMENT."

—Il vient de se passer à Ingolstadt, Bavière, l'intéressant fait que voici:

La femme du notaire Bauer, un homme généralement estimé, entretenait, depuis quelques semaines déjà, des relations assez intimes avec plusieurs officiers français internés dans cette forteresse. Bientôt le cercle de ces relations s'étendit jusqu'aux sous-officiers qui n'eurent garde de négliger un commerce qui apportait une si agréable diversion aux ennuis de leur captivité. Mais les autorités bavaroises ayant eu vent de l'affaire et s'étant aperçues que le nombre des prisonniers diminuait à vue d'œil, en référèrent au ministre de la guerre; celui-ci changea le commandant de place. Le nouveau fonctionnaire, après avoir constaté la disparition de 800 prisonniers, prit des mesures sévères et les désertions cessèrent un temps.

Mais il arriva quelques jours après que de nombreuses lettres adressées à Mme Bauer et portant l'estampille française parvenaient au bureau de poste d'Ingolstadt; le commandant en fit ouvrir quelques-unes. Les correspondants de l'épouse du notaire remerciaient celle-ci, dans les termes les plus galants, des dons en argent et en vêtements qu'elle avait mis à leur disposition et de l'appui qu'elle avait donné à leur fuite; ils annonçaient en même temps leur heureuse arrivée en France.

Cette affaire, qui fait le sujet de toutes les conversations, a donné lieu à une enquête et Mme Bauer a été mise en état d'arrestation.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ANNIVERSAIRE DE WASHINGTON.—Nous n'avons que peu de chose à dire sur la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington, qui a eu lieu hier en cette ville.—Le tout s'est borné à la fermeture des bureaux publics et des banques; à des salves d'artillerie tirées par le bataillon du colonel Squires et une parade du 1er régiment de la Légion louisianaise.

ACCIDENT A UN CANONNIER DE LA LÉGION.—Pendant qu'on faisait une salve d'artillerie devant la place Jackson, hier, pour l'anniversaire de la naissance de Washington, un des canonniers, Théophile Vernard de la Cie C., a eu le pouce et deux doigts de la main droite mutilés par la décharge prématurée du canon.

UN COUP DE FEU CONTRE UNE FEMME.—Une femme de couleur, nommée Delcry Williams, a reçu dans une allée rue Thérèse, un coup de pistolet qui lui a fait une blessure dangereuse à l'abdomen. On dit que c'est un nommé Thomas Allen qui a tiré. Pas d'arrestation jusqu'à présent.

MOURANT.—On rapporte que Thomas Anderson, qui avait reçu un coup de fusil, le 13, sur l'habitation Tradeau, est mourant. On a pu recevoir sa déposition. Il accuse Zeno Jackson d'avoir tiré sur lui, et ce dernier a été arrêté.

ACCIDENT DE CHAR DE VILLE.—Julius Fox, jeune garçon d'environ 14 ans, demeurant rue des Magasins, 375, est tombé accidentellement d'un des chars de cette ligne, hier soir, et a eu le bras gauche écrasé par la roue. Il a été obligé de subir l'amputation.

AFFREUX ACCIDENT.—Mardi, la foule était grande sur le pont de la rue Claiborne, canal Carondelet. M. Morningstein s'y était engagé avec sa femme, son petit garçon et une gardienne qui portait leur fille Annie, âgée de deux ans. La foule était devenue pressante et oscillait violemment. La gardienne, poussée en dehors du pont, tombe dans le canal et se noie avec la petite Annie, dont on a retrouvé le corps vers les 7 heures du soir. Quant au corps de la gardienne, il est encore dans le bassin. M. Morningstein habite la Promenade Carondelet, entre les rues Derbigny et Roman.

L'HOMICIDE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.—Cette affaire devient plus grave pour l'assaillant qu'on ne l'avait supposé tout d'abord. George Green, témoin appelé par le coroner, dépose que dans la matinée du 19, à dix heures et demie, il vit Ephraim Maurice et un autre homme se querellant ensemble. Maurice entra dans la maison de Mme John Carr, l'insulta et frappa plusieurs fois son mari. C'est alors que Mason survenant pour les séparer, fut frappé d'un coup de couteau par Maurice qui tout aussitôt jeta son arme à terre et s'esquiva. Le juri a rendu un verdict conforme à cette déposition.

TRISTE FIN.—Mme Dee, demeurant au coin des rues Laharpe et Urquhart, est morte hier matin des brûlures que lui avait causées l'explosion d'une lampe à huile de charbon.

ETONNANT.—John Dennin, âgé de 36 ans, et boucher de son métier, a été trouvé dormant comme un ivrogne sur la banquette de la rue de la Levée. C'est ce qui lui est arrivé probablement plus d'une fois; mais l'étonnant de l'affaire, c'est qu'arrivé à la station de la place Jackson, Dennin a retrouvé dans ses poches les $1,335.75 dont il était porteur. C'est à l'agent de police Valteau qu'il doit d'avoir sauvé cet argent. Qu'on dise ensuite que la police n'est bonne à rien!

LE DÉTOURNEMENT DE FONDS A L'HOTEL ST CHARLES.—William F. Freed, qui s'enfuit de l'hôtel St Charles, où il était employé, avec une somme de $800 appartenant à l'établissement, et qui a été arrêté à Canton, Mississipi, par le marshal adjoint des Etats-Unis Cunningham, a comparu hier devant le recorder Houghton, sur un affidavit des maîtres de l'hôtel. Des preuves suffisantes ont été produites pour renvoyer l'accusé devant le jury.

VOL.—La résidence de M. Moynihan, rue Erato, près de la rue Franklin, a été visitée mardi soir par des personnes inconnues qui ont emporté quelques articles de peu de valeur. Ces personnes s'étaient introduites au moyen de fausses clés.

OUTRAGE.—Une jeune femme anglaise, nommée Mary Brown, a été conduite dans une maison de la rue des Remparts par quatre individus qui l'ont brutalement outragée, dans la nuit du Mardi-Gras. Trois de ces coquins ont été arrêtés, et très probablement le quatrième ne tardera pas à l'être.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Les Allemands pressés de faire la paix ou la guerre.

Pertes des armées françaises pendant le mois de janvier.

Un comité de l'Assemblée accompagne Thiers à Versailles.

Un article de la Correspondance Provinciale.

Opinion de la presse sur Thiers.

La Liberté est convaincue qu'il veut essayer de fonder une République.

Plan pour envahir le Sud de la France si la paix ne se fait pas.

Proclamation de Chanzy à ses troupes.

Le nouveau ministère de Thiers est vu avec défaveur.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 22 fév.—Une dépêche de Lille reçue aujourd'hui, dit: le bruit court qu'un traité de paix, dont une des bases est la naturalisation allemande de l'Alsace et la Lorraine, a été signé. Les affaires reprennent dans le Nord de la France.

Londres, 22 fév—Par suite des négociations entre Favre et Bismarck, pendant lesquelles l'Empereur a été consulté plusieurs fois, l'armistice a été prolongé jusqu'à lundi soir.

Versailles, 22—Le *Moniteur* Officiel dit: Il faut que la France se décide à la paix ou à la guerre immédiatement. Le retard nuit à la force de l'Allemagne. La France connaît depuis longtemps les conditions auxquelles l'Allemagne est prête à conclure la paix. Elles sont basées sur des torts anciens qu'elle a subis et sur des garanties pour l'avenir. Comparativement aux torts du passé les demandes sont modérées et, plus long sera le délai, plus dures seront les conditions. Nous espérons que cela sera compris à Bordeaux. Si les conditions allemandes sont rejetées, la guerre continuera.

Londres, 23—Le budget de la marine dépassera de 225,000 celui de 1870. L'augmentation vient de machines pour la vapeur et de la construction de navires par contrat.

Londres, 21 fév—A la Chambre des Communes, M. Gladstone répondant aux questions et aux attaques de M. Johnston et autres membres, a dit que l'expression employée par lui dans sa lettre au Dr. Deary, ne concerne pas le caractère habituel du Pape. Il a dit qu'il avait soutenu simplement l'indépendance personnelle du Pape comme le chef d'une religion professée par nombre de sujets britanniques, et Gladstone défend longuement sa cause.

Berlin, 21 fév—Des retours officiels reçus au département de la guerre, montrent que pendant le mois de janvier, les Français ont perdu 800 pièces d'artillerie et 350,000 hommes. Chanzy en a perdu 25,000; Roye, 12,000; Faidherbe, 11,000; Bourbaki, 30,000; l'armée de Paris, 150,000 et de l'armée de l'Est, 80,000 sont entrés en Suisse. Les pertes des Allemands, dans le même mois, n'a pas dépassé 10,000 hommes.

Paris, 22 fév—Une commission consultative de l'Assemblée a accompagné M. Thiers à Versailles, aujourd'hui. On s'attend à un prompt résultat.

Le *Journal* de Paris dit que le montant de l'indemnité de guerre demandé par la Prusse n'excédera pas 500,000,000 de thalers.

Bourse plus forte. Rentes cotées 51 francs 65 centimes.

Berlin, 22—La correspondance provinciale dit que les demandes allemandes, sont si distinctement bornées aux choses indispensables que les négociateurs français auront à décider promptement et positivement. Une prolongation de l'armistice dépend de l'acceptation des demandes allemandes. Le journal conclut en disant que la semaine prochaine la paix sera rétablie, si les apparences ne sont pas trompeuses.

Berne, 22 fév—En raison de la situation exceptionnelle de la Suisse, les règlements de la douane française ont été suspendus au point de permettre l'importation d'un million de quintaux de blé et de sel en France.

Paris, 22 fév—Tous les journaux de la ville approuvent le discours prononcé le 19, à l'assemblée par M. Thiers. La *Liberté* est convaincue que les intentions foncières de M. Thiers sont de faire de loyaux efforts pour fonder une république.

Berlin, 21,—Dépêche au *Herald*: Le roi de Saxe presse le couronnement de l'Impératrice d'Allemagne, mais Bismark s'y oppose.

Le ministre Bancroft donne demain une grande fête en l'honneur de la naissance de Washington.

Versailles, 21—Si la paix n'est pas assurée vendredi prochain vers midi, la seconde, la troisième et la cinquième armée seront lancées sur le Sud. Frédérick Charles est l'homme à qui sera confiée l'exécution de cette entreprise. Les troupes autour de Paris font l'exercice et des bandes militaires s'exercent aussi pour l'entrée dans Paris. On attend ici le roi de Wurtemberg.

Londres, 22—Le *Times* dit: Les commissaires de New York ont envoyé hier par le cable £10,000 pour les victimes de la guerre en France, en demandant que Benj. Moran, Hugh McCulloch, Russel Sturgers et J. S. Morgan agissent comme commissaires de Londres.

Amiens, 21 fév—Le général Chanzy a adressé à l'armée de la Loire une proclamation où il conjure les troupes de profiter du répit qui leur a été donné pour se préparer à une nouvelle lutte.

Paris, 21 fév—Le nouveau ministère n'est pas reçu avec faveur.

La mortalité provenant de la pénurie diminue, mais elle est encore considérable. Les médicaments, les drogues et autres choses manquent encore.

La paix est regardée maintenant comme presque certaine.

Le général Von Moltke a soumis à l'Empereur un plan de campagne, pour le cas où la guerre serait reprise.

La France a été substituée au mot de République dans tous les actes publics.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 22 fév—Le Sénat s'est occupé des allocations indiennes, mais la Chambre a passé le bill de l'allocation du déficit.

Il est probable qu'il y a maintenant un orage dans le Nord-Ouest et qu'il visitera les lacs en produisant de bons vents du Sud-Ouest sur la côte du Golfe; des vents de Nord-Est peuvent se faire sentir sur le Sud Atlantique.

Washington, 22—A la Chambre, aujourd'hui, M. Farnsworth a proposé un amendement pour les réparations et achats de meubles dans les édifices publics. Il a dit: Nous avions un exemple du résultat de ces allocations en gros dans la dépense de $20,000 pour des glaces dans le département du Trésor, glaces dont on s'était servi pour décorer les résidences d'individus et une fois pour orner le domicile d'un membre distingué du Congrès, qui s'était enfui.

M. Lawrence dit que cela est arrivé sous l'administration d'Andrew Johnson et que depuis il ne s'est rien passé de semblable.

M. Farnsworth répond que les officiers coupables de cette offense ont été conservés et sont encore en place aujourd'hui.

M. Eldrige désire connaître le nom du membre pour savoir si c'est un démocrate.

M. Farnsworth dit que sa politique était de ce genre si incertain, qu'il est impossible de le définir. Il avait été démocrate et passage de tous les partis.

Un débat personnel très âcre s'élève entre Butler, du Massachusetts et M. Farnsworth. Le premier nie les imputations de M. Farnsworth et dit que l'homme qui accuse tout le monde ne fait condamner qu'une personne.

Après une dénégation directe des assertions de son collègue du comité des Postes sur les glaces qui auraient été prêtées pour sa résidence, il dit qu'il n'y a pas un mot de vérité en tout cela.

M. Farnsworth dit que jusque-là il n'avait que donné à entendre le fait, mais que maintenant il l'affirme et qu'il est possible de prouver que le représentant du Massachusetts avait été intéressé dans une carrière de pierre, qui remplaçait le granite pour le Bureau de Poste de Boston.

Il affirme qu'un fermier, membre de l'état-major du général Butler à la Nlle-Orléans, avait acheté, d'après le conseil du membre, une carrière qu'il ne connaissait pas, et qu'il obtint le contrat par l'influence et l'aide de ce membre, et bien qu'il fût le plus haut enchérisseur, la carrière était connue pour être celle de Butler.

La discussion devenant personnelle, M. Dawes demande la clôture du débat sur le paragraphe. La discussion est close et l'amendement est adopté.

NOUVELLES DIVERSES.

New York, 22 fév—La naissance de Washington a été plus généralement observée que depuis plusieurs années. Les affaires ont été suspendues pour la plupart des grandes organisations militaires ont fait parade.

Un Français, qui vivait d'une manière misérable, est mort lundi à l'hôpital de St-Vincent, en laissant $100,000 à la Société pour empêcher les cruautés envers les animaux.

Le steamer Cuba est arrivé aujourd'hui, avec la plupart des membres de la commission anglaise.

Arrivé en Europe le steamer Tiber.

Richmond, 22 fév—Le Sénat aujourd'hui, par un vote de 21 contre 14, a reconsidéré le vote par lequel le bill du chemin de fer de Washington et Richmond a été rejeté hier.

Isaid L. Lyon, membre de couleur du Sénat virginien, est mort aujourd'hui à New York.

Un entrepôt de coton a brûlé avec 800 balles de coton. Perte $60,000. Assurance $[illegible].

Wilmington, 22 fév—L'[illegible] a été célébrée par les nègres [illegible] il y en avait 17 dans la procession. L'anniversaire de Washington n'a pas été observé ici.

New York, 22 fév—Le comte Grey, le professeur Montague, Bernard et Lord Lenteliden, de la haute commission, et le vicomte Frederick Goderich et Donald McKay, sont arrivés aujourd'hui par le vapeur Cuba.

St-John, N. B., 21 fév—Aujourd'hui, à midi, l'hon. M. King, avocat-général, a annoncé que M. Gault avait donné sa démission et que le lieutenant-gouverneur avait invité M. Geo. L. Hathaway à former le gouvernement. L'Assemblée, discussion ajournée.

Ottawa, 22 fév—Une dépêche du secrétaire colonial au gouverneur-général est relative aux difficultés survenues entre l'Angleterre et les Etats-Unis, à l'occasion des pêcheries, et le secrétaire colonial propose une commission mixte pour régler le différend et déterminer les limites.

Des résolutions à ce sujet ont été présentées au Parlement canadien par Sir T. C. Galta, et ces résolutions sont exprimées dans un langage plein de déférence pour les Etats-Unis. Cependant, [illegible] que les [illegible] verra pas sans des craintes profondes ces propositions qui seraient faites pour altérer ou diminuer les justes droits du Canada sans son consentement.

Elles disent encore que la concession aux Etats-Unis de l'indépendance des pêcheries et de la navigation du St. Laurent sans compensation, mettrait le Canada dans une position défavorable et priverait le pays d'offrir tout autre concession équivalente; elles terminent en disant que le Canada est disposé à faire tous les sacrifices pourvu qu'ils ne compromettent pas ses intérêts nationaux et sa sécurité, et pourvu qu'ils ne tendent pas directement à lui imposer la subordination aux Etats-Unis dans l'avenir.

Baltimore, 22 fév—Le général Arnold Elzey est mort hier dans cette ville après une maladie de trois jours. C'était un gradué de West Point qui entra au service confédéré au début de la rébellion.

New York, 22 fév—La société pour la protection des animaux a reçu, en outre des $100,000 de Lewis Bernard, trois autres legs, s'élevant à $300,000. Ces sommes réunies aux $100,000 garantis par Henry Bergh, placent la société sur une base solide.

New York, 22 fév—Arrivé navire à vapeur America, de Brême.

Au nombre des passagers arrivés sur le Cuba, se trouve M. Henry Howard, ci-devant attaché à l'ambassade anglaise à Washington, il est [illegible] secrétaire à la commission Anglo-Américaine, dont les membres sont arrivés en cette ville.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 22 fév—La tendance à la hausse du coton a causé l'arrivée par de grands arrivages.

Londres, 22 fév—Consols, 92. Fonds américains 91 1/8.

Liverpool, 22 fév—Coton tendant à la hausse. Vendu 15,000 balles. Des ventes à 7 5/8 pour le middling ont été faites sur du coton en charge à la Mobile.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

Louisville, 22—Vendu 344 boucauts, de tabac à 5 à 16.

Cincinnati, 22—Coton ferme et en demande modérée. Mid. 14 1/2. Farine ferme. Extra famille 6. Graisse 12. Porc 21 70. Bacon 9 1/2.

Memphis, 22 fév—Coton plus facile, 14 1/2.

St-Louis, 22—Farine ferme, superfine 5 50, extra 6 25; maïs plat à 46; avoine 52, whiskey ferme à 89; porc 23.

NOUVELLES DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 22 fév—Descendant, le Pargoud, le Garret et barges, et le Mollie Able. Temps clair et frais.

Cincinnati, 22—Temps clair et agréable.

Pittsburg, 22—Temps clair et doux. Il n'y a pas eu d'autres expéditions de charbon.

Louisville, 22 fév—Temps clair et agréable. Parti, le Glencoe, pour la Nlle-Orléans.

Memphis, 22 fév—Temps clair. Mercure 72. Descendant, les steamers Indiana, City of Quincy et Kate Kinney.

Louisville, 22 fév—Quatorze bateaux de charbon pour la Nouvelle-Orléans seront lancés dans le canal demain.

Le Katie, dans une course d'essai, a fait, aujourd'hui, 13 milles en 56 minutes, dont 8 ont été perdues.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 22 fév.—Arrivés, le navire Alnta, en 49 jours de Plymouth, sur lest; le steamer W. G. Hewes, d'Indianola.

(Dépêches d'hier soir.)

Passe du Sud-Ouest, 22—midi—Arrivé le navire Hampden en 49 jours de Liverpool avec du sel. Partie la goélette Maria Elizabeth.

Londres, 21 fév—La garde nationale sera licenciée et entièrement réorganisée avant que les Allemands entrent à Paris.

Le préfet de Nice a ordonné à tous les volontaires garibaldiens de quitter la ville.

Le bruit court que des négociations sont pendantes pour le transfert du Saint-Siége en Belgique.

New York, 22 février—Wm C. Gibbs, gouverneur du Rhode-Island, de 1821 à 1824, est mort. Il était âgé de 84 ans.

Arrivé: steamer Hapsden.

Sept chauffeurs écossais, du steamer Ismaël ont été asphyxiés par la fumée de charbon. Cinq sont morts et on n'a guère d'espoir de sauver les autres.

Londres, 22 fév—Le ministre français en Angleterre représentera aussi la France à la conférence.

Note.—Dans les dépêches d'hier il était le duc de Broglie qui était désigné comme ministre en Angleterre; dans la dépêche d'aujourd'hui, c'est Rémusat.

Une frégate française a été envoyée en Corse pour réprimer des désordres possibles.

Olozaga est ministre d'Espagne en France.

Le général Trochu écrit que Paris mérite les honneurs de la guerre. Il conseille à la capitale de fermer ses portes et de laisser les Prussiens les ouvrir à coups de canon.

Jules Favre est à Versailles aujourd'hui.

Il se peut que le traité de paix soit présenté, samedi, à l'Assemblée.

Des dépêches additionnelles annoncent que la reine d'Espagne est à la mort, elle a reçu les derniers sacrements.

New York, 22—Le comité de New York a transmis un crédit de dix mille livres sterling pour les secours à distribuer en France.

Baltimore, 22—Le général Arnold Elzy, de l'armée confédérée, est mort.

Cincinnati, 22—Une locomotive et 14 wagons de fret, chargés de chevaux, moutons, cochons et viande sont tombés d'un pont à 14 milles à l'Est de Steubenville sur la route du Pan Handle. Trois hommes ont été blessés.

Washington, 22 fév—Le secrétaire Boutwell a ordonné le paiement de l'intérêt du mois de mars qui commence le 24 février. Il n'y aura pas d'escompte.

Treize exilés féniens ont rendu visite au Président; Ventrevue n'a pas été officielle.

Le Président a dit que toutes les déclarations qu'ils pourraient faire au gouvernement seraient dûment prises en considération.

LE BOMBARDEMENT DE SAINT-DENIS.—L'*Opinion Nationale* affirme que les basses classes de la ville n'ont pas souffert du tout, mais que la moyenne classe et la classe élevée ont souffert horriblement, en raison de la disproportion récente des approvisionnements privés de nourriture. Les boulangeries de la ville ne donnent plus de pain à leurs habitués, les propriétaires de ces établissements ayant été eux-mêmes rationnés depuis le 10 de ce mois. On annonce dans tous les journaux que les personnes qui voudraient déjeuner ou dîner dans un restaurant, doivent apporter leur pain avec elles.

Les journaux de Paris donnent une affreuse description des forts de la ville de Saint-Denis. Presque toutes les maisons qui entourent la cathédrale ont été détruites. La prison centrale a été entièrement incendiée, mais heureusement on avait transféré les prisonniers. Dès le commencement du bombardement la population s'est réfugiée dans les caves; mais le premier jour il y eu quinze personnes tuées et quinze blessées. Une grande fabrique de papier a été entièrement détruite par le feu. Pendant les deux premiers jours du bombardement, la garnison du fort de Saint-Denis était complètement ivre, au grand désespoir des habitants de la ville.

— Un journal officieux de Berlin résume comme suit les pertes du corps de la garde depuis le commencement de la guerre jusqu'au 31 décembre: tués ou morts de leurs blessures, 125 officiers et 2,418 hommes; morts de maladies, 5 officiers et 320 hommes; blessés, 250 officiers et 6,073 soldats; disparus, 1 officier, en tout, 10,184 hommes.

La résidence Beauregard.—Tous les journaux de Bordeaux annoncent l'arrivée du général Beauregard à Bordeaux. Le général aie [illegible] notre ville et il n'a [illegible] encore qu'un simple [illegible]. Voici quelques détails que donne le *Courrier de la Gironde* sur l'origine du général.

"On sait que le général américain de Beauregard, qui vient mettre son épée au service de la France, est d'origine française; mais ce qu'on ne sait pas généralement, c'est que sa famille est sortie de notre "pays" d'Aunis, de nos environs mêmes. Son nom patronymique est Toutant, et la propriété de Beauregard est située, si nous ne nous trompons, sur la commune de Sainte-Soulle. Il y a une trentaine d'années, on voyait encore dans l'église de cette commune les tombes de plusieurs Toutant de Beauregard.

"C'est vers 1750, croyons-nous, que deux frères de cette famille passèrent en Amérique et s'établirent à la Nouvelle-Orléans, où le général habite encore. Marans et La Rochelle comptent parmi leurs habitants des parents du général."

LA RÉOCCUPATION DE BLOIS PAR LES FRANÇAIS!

Général Pourcet à Guerre, Bordeaux.

Blois (rive gauche), 28 janvier, 11 h. soir.

Nos colonnes ont marché sur Blois ont trouvé occupés les villages qui avaient été attaqués hier par une reconnaissance; mais, à quatre kilomètres de Blois, l'artillerie ennemie, placée derrière des embuscades et des maisons crénelées du faubourg de Vienne, a ouvert sur nos têtes de colonnes un feu très vif.

La fusillade a continué pendant deux heures avec une violence extrême; à la nuit tombante, un dernier effort de nos soldats, qui se sont jetés résolument en avant, et ont enlevé à la baïonnette au pas de course sous le feu de l'ennemi, nous a rendus définitivement maîtres de la rive gauche.

Au même instant, le pont miné sautait en l'air, et d'énormes gerbes de feu brûlaient le tablier provisoire établi sur l'arche qui avait été rompue.

L'ennemi s'est retiré en désordre sur la rive droite, mais son mouvement a été si précipité, qu'il a laissé entre nos mains une partie de ses morts, dont un capitaine de chasseurs bavarois, et des blessés, parmi lesquels plusieurs officiers de divers corps.

Nous avons déjà fait une centaine de prisonniers, et on continue à fouiller les maisons, où l'on en trouve encore.

Un grand nombre d'armes et de munitions sont tombées entre nos mains.

Nous avons eu trois hommes tués; le chiffre de nos blessés est de dix environ, parmi lesquels quelques officiers.

LES REPRÉSENTANTS DE PARIS.

Le *Messager Franco-Américain* donne les renseignements suivants sur les représentants de Paris dont nous avons publié la liste:

Quelques-uns des noms qui précèdent sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de rappeler les titres de ceux qui les portent à la confiance du peuple de Paris. Mais à côté de Louis Blanc, Victor Hugo, Garibaldi, Edgar Quinet, Gambetta, Rochefort, Thiers, Ledru-Rollin figurent des personnages moins éminents. Il en est même, comme MM. Sauvage, Bernard, Clémenceau, Tolain, Arnaud, Tazey, dont nous n'avons jamais entendu parler.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur les représentants élus:

Le contre-amiral Saisset commandait le [illegible] de l'Est [illegible] de Paris.

M. Delescluze, ancien membre de l'Assemblée nationale, déporté à Cayenne en 1852, est actuellement rédacteur du *Réveil*, journal dont la politique rappelle celle de la *Réforme* de 1848.

M. [illegible], rédacteur scientifique et agricole du *Siècle*, [illegible] à l'Assemblée de la Constituante de 1848.

M. Victor Schoelcher, ancien représentant des colonies à la Constituante, commandé, pendant le siége de Paris, la légion d'artillerie de la garde nationale.

M. Félix Pyat, auteur de quelques romans démocratiques, exilé du 2 décembre, a fait, pendant le siége, une opposition peu patriotique au gouvernement dans son journal, le *Combat*.

Henri Martin, auteur de *l'Histoire de France* et rédacteur du *Siècle*, a été un des maîtres de Paris depuis le rétablissement de la République.

Le contre-amiral Pothuau a commandé une partie des défenses de Paris; il avait sous ses ordres la 7e division de l'armée de Trochu.

M. Lockroy, ancien rédacteur du *Figaro*, a publié des pamphlets politiques analogues à la *Lanterne* de Rochefort. Il a aussi participé à la rédaction du *Diable à Quatre*.

M. Ferd. Gambon, ancien membre de l'Assemblée nationale, s'est distingué en 1869 par son projet de refus de l'impôt, qui eut un assez grand retentissement.

M. Borine, ancien député de la Loire au Corps législatif, a rempli les fonctions de ministre des travaux publics sous le gouvernement de la Défense nationale; il a [illegible] et [illegible] à la défense de Paris. On s'accorde à louer son énergie et ses capacités administratives.

M. Ranc, ancien rédacteur du *Nain Jaune* et du *Réveil*; M. Henri Brisson, rédacteur du *Temps* et de *l'Avenir National*; Razoua, rédacteur de la *Marseillaise*; A. Peyrat, rédacteur en chef de *l'Avenir National*, et J. Milliere, ancien gérant de la *Marseillaise*, ne sont connus que comme publicistes.

M. Dufraisse, auteur d'un traité sur le *Droit de la Guerre*, a siégé dans les assemblées de 1848.

M. Greppo, ami de Proudhon, a été représentant du peuple en 1848.

Le général Frébault dirige, pendant le siége, commandant de l'artillerie de l'armée de Paris.

M. Vacherot est professeur de philosophie dans un des principaux colléges de Paris; il a publié plusieurs ouvrages estimés.

M. Floquet, avocat, rédacteur du *Siècle*, a brillamment défendu plusieurs publicistes poursuivis par l'empire pour délits de presse.

M. Littré, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est considéré comme le chef de l'école positive. Il a consacré vingt ans de sa vie à élever, dans son "Dictionnaire de la Langue Française", un impérissable monument de linguistique. M. Littré a été nommé récemment professeur d'histoire à l'école polytechnique.

M. J. B. Say est fils du célèbre économiste; il est rédacteur du *Journal des Débats*.

Les noms de MM. Malon, Langlois, Brunet ont figuré parmi les orateurs révolutionnaires des clubs. C'est leur principal, sinon leur seul titre, à la faveur populaire. Les autres noms nous sont complètement inconnus.

Décédé le 28 janvier 1871, à Talence, près Bordeaux, Département de la Gironde (France) M. F. J. GUITET, père de M. JULES GUITET, de la maison Simonet et Guitet, de la Nelle-Orléans.

Décédée le 19 février, à 4 heures du matin, à l'âge [illegible], dame AUGUSTE AGAINER, née et Louisiane.

Décédé, hier, à huit heures du matin, à l'âge de cinquante-sept ans, FRANCISCO RIPOLL [illegible]. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, à 4 heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No. 65 de la rue Bagatelle, entre les rues Casacalvo et Montégut.

Décédé hier, 22 février 1871, à 10 1/2 heures A.M. à l'âge de 37 ans, JEAN MARIE DESPAX [illegible] natif de Castel, France, département du Gers. Les amis et connaissances de la famille, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu à 3 heures P. M. Le convoi partira de la maison mortuaire, No 128, rue St Philippe, entre Remparts et Bourgogne.

De la part de sa famille.

Sociedad Union Española de Beneficencia Mutua.

Se suplica a los socios [illegible] al socio FRANCISCO RIPOLL, natural de España, [illegible] años. Los miembros de esta Sociedad se reunirán hoy, en la sala calle Vieja Levée, No 89, a las 3 1/2 de la tarde, para acompañar su cadáver a su última morada.

Por orden del Presidente.

RAMON RUELA.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre, pour le repos de l'âme de HENRI MICHEL, sera dit à l'église St-Augustin, le JEUDI, 23 du courant, à neuf heures du matin. Les amis et connaissances sont priés d'y assister.

DE LA PART DE SA VEUVE.

DOCTEUR HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris,
115 RUE ROYALE,
Entre St-Louis et Toulouse.
(Ancien local du Docteur Lambert.)
Consultations—à midi, chaque jour.

ENTREPOT DE TAPIS,
AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, les TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, [illegible] de Tapisserie, Stores, Couvertures de Tables, Crins, Damas, Cordons, Corniches, etc.

Avis.

Un artiste de talent, [illegible] fortune, voudrait [illegible] jeune fille élevée, [illegible], pourvu qu'elle ait des goûts et une bonne moralité et qu'elle ait un caractère doux. Ces deux conditions sont essentielles.

S'adresser, pour les renseignements, à Madame ALPHÉE OMESSON, Poste restante, à Bayonne (France).

Demande d'Ouvrières.

DE BONNES COUTURIÈRES pour robes et [illegible] s'adresser [illegible].

Mme GUYMER, [illegible] du Canal.

Demande de travail.

UN ouvrier PEINTRE et PEINTRE, sachant [illegible] désire trouver un emploi [illegible].

F. VOIRIN, [illegible] de Philippe.

Demande de Coiffeuses.

ON demande CINQ COIFFEUSES de Dames, pour aller à Memphis. [illegible] trois jours, de huit à dix heures du matin, au No 234, rue Canal.

LA VIGNE.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

MESSIEURS les sociétaires sont prévenus qu'il y aura assemblée générale trimestrielle dans les salons, DIMANCHE PROCHAIN 26, à 2 heures précises de l'après-midi. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du Président.

Le Secrétaire, A. BARRIÈRE.

BAZAR FRANÇAIS.

LES personnes ayant des réclamations contre le Bazar Français, sont invitées à les présenter dans trente jours à partir de ce jour, [illegible] Court, [illegible].

FELIX LARUE, Président.

Retraite des Mères Chrétiennes.

LA Retraite de l'Archiconfrérie des MÈRES CHRÉTIENNES aura lieu JEUDI, VENDREDI et SAMEDI de cette semaine. Réunion à la chapelle des Mères Chrétiennes, Couvent du Sacré-Cœur à 7 heures du matin et à 4 heures du soir. Toutes les mères y sont invitées.

Bureau de l'Ammonia Propelling Company d'Amérique.

Nlle-Orléans, 21 février 1871.

LIVRE de souscription à un montant limité du capital de l'Ammonia Propelling Company d'Amérique est ouvert au public, aux Bureaux No 175 de la rue de la Commune, entre les rues Gravier et [illegible].

L. LAUGHLAND.

Compagnie d'Assurance de Secours en Epidémies.

UN retour de un pour cent du capital de la dite Compagnie sera payé à ses actionnaires, sur production du certificat, au bureau, [illegible] Commune.

Compagnie du Gaz Barbarin.

Nlle-Orléans, 31 janvier 1871.

NOUS, soussignés, déclarons, désirant en cette ville, après avoir établi avec soin le procédé de la Compagnie du Gaz Barbarin de la Louisiane pour la fabrication du gaz (sous les patentes de MM. Barbarin & Dufour, connu sous le nom de Gaz Barbarin, déclarons qu'il n'y a pas possibilité d'explosion; que la combinaison chimique de ce gaz est encore moins dangereuse que le gaz de charbon par suite de sa grande richesse en carbone, etc., et en pouvoir éclairant.

(Signé) JAS. ALBRECHT, D. M.
B. CRAWCOUR, D. M.

A M. Charles Cavaroc, Président de la Compagnie du Gaz Barbarin de la Louisiane.

(Copie.)

Nous, soussignés, déclarons qu'à notre avis l'appareil fourni et employé par la Compagnie du Gaz Barbarin n'offre pas de danger et que nous n'avons pas, également, le moindre cas d'accident des [illegible] et des établissements qui emploient le dit appareil.

(Signé)

HENRY PEYCHAUD,
Président de la Compagnie d'Assurance Home.

JULES TUYES,
Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

E. BOURCHY,
Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

CHAS. ROMAN,
Président de la Compagnie d'Assurance Teutonia.

LLOYD R. COLEMAN,
Président de la Compagnie d'Assurance Mechanics and Traders.

CHAS. BRIGGS,
Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

E. GANUCHEAU,
Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Citoyen de la Louisiane.

ALFRED MOULTON,
Président de la Compagnie d'Assurance Home Mutual.

M. DOANE,
Président de la Compagnie d'Assurance Crescent and Traders.

E. RIGNEY,
Président de la Compagnie d'Assurance Atlantic.

THOS. SLOO,
Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

J. H. OGLESBY,
Président de la Compagnie d'Assurance Commerciale.

THOS. A. ADAMS,
Président de la Compagnie d'Assurance du Canal.

J. D. KEMBL,
Président de la Compagnie d'Assurance Germania.

A. CHIAPELLA,
Président de la Compagnie d'Assurance de l'Union.

Bureau du "Bulletin" de la Nouvelle-Orléans,

22 janvier 1871.

Nous employons, depuis deux mois, le Gaz Barbarin dans nos bureaux, notre salle d'éditeurs et notre salle de composition. Nous déclarons avec plaisir que nous en sommes parfaitement satisfaits.

La lumière en est claire, fixe, douce, fait moins de mal à la vue, et cette lumière nous suffit, et nous n'avons nulle envie de la changer pour le gaz de charbon.

SEYMOUR, JEWELL & CO.,
Editeurs et Propriétaires.

THEODOR DANZIGER & SON,
208 ...... RUE DU CANAL 208
ENTRE BOURGOGNE ET REMPARTS.

Viennent de faire l'ouverture de:
[illegible]
Blanc et coloré [illegible]
[illegible]
Grand assortiment d'autres marchandises de printemps.

Nous ferons l'ouverture, LUNDI MATIN, 20 du courant, de
[illegible]
[illegible] dentelle Nottingham.
Et d'un grand assortiment d'autres marchandises de printemps.

THEODOR DANZIGER & SON

Perdu.

UN médaillon en or contenant quatre portraits a été perdu, le soir du 21 février, rue Ste-Anne, de la rue Royale. Une récompense sera donnée à la personne qui le rapportera au No [illegible].

Avis au Public.

J'INFORME le public, par le présent avis, que j'ai quitté Mme John Bennett, [illegible] Payant [illegible], [illegible] du 12 de ce mois, à 10 heures.

Le public est prié de ne plus lui faire crédit.

JOHN BENNETT.

Vins rouges en barriques.

EN DÉBARQUEMENT du navire "Merchant".
[illegible] barriques Daniel
[illegible] Medoc
[illegible] Montferrand
N. & B.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE.

En débarquement du navire "Merchant":
[illegible] de Fruits à l'Eau-de-Vie.

EAU-DE-VIE.

En débarquement du navire "Merchant",
[illegible]

A. CARRIÈRE & CO.

Demande.

ON demande une Française ou une Allemande pour femme de chambre et couturière. S'adresser [illegible], No [illegible] rue Royale, entre [illegible] A. M. et [illegible] P. M.

Demande d'emploi.

UN Français, sachant parler l'anglais, désire un emploi comme commis de bureau, teneur de livres, etc. S'adresser par lettre A. M., au bureau de "l'Abeille."

Propriétés à vendre et à louer.

Vente par le Shérif.

[illegible] SAMEDI 4 mars 1871, [illegible] belle habitation Cedar [illegible] sucrerie, [illegible] sur la rive droite du Mississipi, à 22 milles de la Nlle-Orléans, et à 2 milles de la station du Jackson Railroad, mesurant [illegible] sur 160 de profondeur entre lignes [illegible].

A vendre.

Une grocerie située dans le [illegible] District, [illegible].

F. N. CANTON.

A vendre.

[illegible] la MAISON de COMMERCE et Maison de [illegible] No [illegible] rue Royale, entre [illegible].

Maison à Louer.

[illegible] No 58 rue Madison, entre [illegible] à M. FRANÇOIS LABINTRE.

A Vendre.

Pour cause de départ, une GROCERIE située dans le [illegible] District [illegible].

A Vendre.

[illegible] jeunes chevaux et mulets du Texas, de 3 à 6 ans, [illegible].

MARCHÉS.

Département du Commerce.

Nlle-Orléans, [illegible] février 1871.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 27 février, à midi, pour la ferme des marchés publics pour le mois de mars.

Les soumissionnaires seront requis de se conformer à toutes les ordonnances de la ville relativement aux marchés, et auront le privilége de percevoir le revenu conformément à l'ordonnance [illegible].

Les propositions devront être adressées au soussigné et l'enchérisseur devra y indiquer son prix le plus élevé pour un mois d'avance.

JOHN S. WALTON,
Administrateur, inter. du Commerce.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS. — VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que ce vingt-septième jour du décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix, et la quatre-vingt-quinzième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Par-devant moi, William Joseph Castell, notaire public dûment [illegible] pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et ayant qualité, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu: Emile Laurès, F. J. McMahon, John A. Thurber, William Christy Wilson, Léon Godchaux, George Lawson Laughland, Jules Brady et Henry C. Milmadon, qui ont déclaré que, en vertu des lois de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, ils ont arrêté, pour eux et ceux qu'ils représentent, de former une corporation dans le but et sous les stipulations suivantes:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "THE AMMONIA PROPELLING COMPANY OF AMERICA" (Compagnie de Propulsion par l'Ammoniaque, en Amérique).

Sous ce nom, elle aura la durée de la corporation en nom et, pour devise, une représentation du char ammoniaque.

ARTICLE II.

Le domicile légal de cette corporation sera dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. La Charte restera en pleine vigueur pendant vingt-cinq ans et gardera les droits de succession. A moins qu'elle ne soit dissoute plus tôt. Le Président de la Corporation sera l'officier auquel aucune citation contre les assignations et autres documents de tribunaux.

ARTICLE III.

Le but de cette Corporation est d'employer le gaz ammoniaque et de l'appliquer, comme puissance motrice, aux chars de rues ou machines quelconques auxquelles il pourra être appliqué; de faire des machines et des appareils à cet effet, de les vendre et de vendre le droit de les employer à des fabricants, d'affermer ou de vendre des brevets; d'acquérir ou de céder, et d'acheter des lots et des parties, de construire ou d'acheter, de vendre, d'échanger, hypothéquer, et maintenir toutes les propriétés mobilières ou immobilières, machines et objets relatifs facilités nécessaires à la fabrication et réparation des machines dans le but susdit; de pourvoir aux conditions propres à assurer la fourniture d'une puissance motrice abondante destinée à la propulsion de chars de rues et toutes autres machines, de faire tout ce qu'exige l'application pleine et entière du gaz ammoniaque comme puissance motrice, de vendre ou transférer à d'autres le privilège de faire usage de ce gaz [illegible] qu'un contrat pourrait être consenti d'après les inventions d'Emile Laurès, de la Nouvelle-Orléans, de perfectionner, développer et employer toutes les autres inventions et perfectionnements futurs d'Emile Laurès dans une semblable but, et de dites inventions patentées le 18 juillet 1870. Ne pourront ces toutes ces patentes perfectionnées et extensions futures qu'il pourrait acquérir d'autres par achat ou autrement.

ARTICLE IV.

Le capital de cette corporation sera de huit cent mille piastres (800,000) représentées par huit mille (8,000) actions de cent piastres (100). Ce capital, tout en action sera augmenté au total des actions que fixera la Direction, seront vendues au public en souscription, et les actions ainsi souscrites devront payées en versements, comme suit vingt pour cent (20) au moment de la souscription et le reste à l'époque et de la manière que fixera la Direction, pourvu qu'il ne soit pas appelé plus de dix pour cent à la fois et pas plus de une fois tous les trente jours, pourvu qu'on ne soit appelé plus de deux (2) cent piastres par action et que lesdits versements soient effectués en espèces.

Si un souscripteur néglige de faire ses paiements à l'échéance, la Corporation pourra faire vendre ses actions pour son compte, après avis de dix jours et le produit de cette vente sera appliqué au paiement de la dette qu'il aura contractée envers la Corporation, ou la Direction pourra déclarer forfaites les actions sur lesquelles les versements n'auront pas été effectués au préalable, lequel avis sera donné dans les journaux de la ville de la Nlle-Orléans. Le produit de la vente revient à la Corporation. Les actions dont le montant a été payé et dont les forfaites sont à la disposition de la Direction.

Il est convenu et stipulé que ces actions, sont, par les présentes, déclarées payées en plein et sont leurs propriétés, savoir: par F. J. McMahon, John A. Thurber, Wm Christy Wilson, Léon Godchaux, George Lawson Laughland, Jules Brady et Henry C. Milmadon, en considération de droits, priviléges, de brevet cédés par eux à cette corporation, en pleine sanction de ce jour, par-devant moi, notaire. Les dites actions de pleinement remises à la Direction de l'organisation de la Corporation de ce jour, la Direction devra être tenue en faveur des dites actions. Les dits actions ne pourront être disposées en faveur des dits Emile Laurès et autres, avant que le public ait pris ses souscriptions des actions mises en vente par la Direction.

ARTICLE V.

Cette Charte pourra être changée ou amendée et le capital pourra être augmenté et porté à une somme qui ne devra pas excéder un million de piastres (1,000,000) avec le consentement des deux tiers du montant du capital, représentés dans une assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet, après trente jours d'avis par un avis publié dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans.

Dans le cas où une augmentation du capital serait effectuée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, il ne sera pas émis de nouvelles actions; sous aucun prétexte, les nouvelles actions seront offertes aux porteurs de la Compagnie; dans le cas où cette offre ne serait pas acceptée dans le délai fixé par la Direction, les actionnaires perdront le privilége de prendre les actions mises en vente par la Direction et celles-ci seront vendues au public, [illegible], à l'expiration de ce terme, les actions non souscrites par la Direction au profit de la Corporation.

ARTICLE VI.

Tous les pouvoirs de cette Corporation, excepté ceux qui sont ici limités, sont confiés à une Direction composée de cinq actionnaires qui seront élus par les actionnaires. Les Directeurs devront posséder au moins vingt actions de ce capital. Les Directeurs seront élus à une assemblée des actionnaires. La première élection se fera dans les quarante jours qui suivront la date de cette Charte, la Direction se composera de MM. Emile Laurès, F. J. McMahon, John A. Thurber, Wm Christy Wilson, Léon Godchaux, George Lawson Laughland, Jules Brady et Henry C. Milmadon, qui formeront la Direction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés. La dite Direction qui exercera leurs fonctions jusqu'au premier lundi de mai 1871, jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus, désignés et installés.

ARTICLE VII.

Le premier lundi de mai 1871 et ensuite, annuellement, après quinze jours d'avis dans deux journaux quotidiens de la ville de la Nlle-Orléans, une élection des Directeurs de cette Corporation aura lieu, aux bureaux de la Compagnie, et les actionnaires présents ou représentés, sur un vote de la majorité, éliront les Directeurs. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action et pourra voter par procuration. Si l'élection n'avait pas lieu ce jour, l'assemblée des actionnaires pourra se tenir à quelque jour ultérieur à fixer par la Direction, et les Directeurs resteront en fonctions jusqu'à ce qu'il y ait élection de leurs successeurs.

Toutes les élections seront faites par voie de scrutin et seront surveillées par trois inspecteurs choisis par les actionnaires présents à cette assemblée. Aussitôt après leur élection, les Directeurs s'assembleront à cette époque pour le choix d'un Président et d'un Vice-Président, parmi les Directeurs. Le Président aura la surveillance de toutes les affaires. Les Directeurs pourront, dans le cas de mort, absence ou incapacité d'agir, le remplacer. Le Président, en cas de vacance survenant dans la Direction et les Directeurs pourront établir les règlements qu'ils jugeront convenables pour les affaires de la Corporation.

A toutes les assemblées des actionnaires pour l'élection des Directeurs ou autres affaires de la Corporation, tout actionnaire présent en personne ou par représentant, pour chaque action qu'il possédera et pour laquelle son nom figure sur les livres de la corporation.

ARTICLE VIII.

Une majorité des Directeurs constituera le quorum nécessaire à la direction des affaires de cette corporation et le Directeur qui ne sera pas présent à quatre réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire, à moins que la Direction n'en ait décidé autrement. La Direction aura le pouvoir de remplir les vacances qui pourraient survenir parmi les Directeurs par suite de décès, de démission, d'absence ou d'autres causes.

La Direction nommera un secrétaire, un trésorier et tous les autres officiers, commis et agents qu'elle jugera nécessaires; elle déterminera leurs devoirs, leurs salaires et les destituera à son gré.

La Direction pourra, pour les affaires de cette corporation, accorder à des comités composés de ses membres, ou à ses officiers ou agents, les pouvoirs qu'elle jugera convenables de leur conférer; elle pourra également désigner des agents dans et hors des limites de l'Etat aux conditions qu'elle jugera convenables; elle pourra adopter des règlements, les changer et les amender lorsqu'elle le jugera nécessaire.

Les procès-verbaux des séances de la Direction seront tenus par le Secrétaire et signés par le Président.

ARTICLE IX.

Toutes les fois que des cessions d'actions seront faites en faveur d'actionnaires, ils devront être signés par le Président et par le Secrétaire. Tous les billets, traites, chèques, contrats et procès de la Corporation devront également être signés par le Président et par le Secrétaire. Des livres resteront ouverts pour l'enregistrement et le transfert d'actions, selon la forme qui sera prescrite par les règlements établis par la Direction. Ces transferts se feront sur les dits livres et seront signés par l'actionnaire ou son représentant et les dits livres pourront être fermés pendant dix jours au plus. Aucun transfert d'actions ne sera fait par les porteurs en plein ne sera reconnu, à moins que cette Corporation ne l'accepte. Tous les transferts d'actions payées en plein seront valides et reconnus, pour cette Corporation s'ils sont signés, au dos du certificat, par l'actionnaire et deux témoins.

ARTICLE X.

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou des erreurs de cette Corporation, et un simple défaut de forme dans l'organisation n'aura pas pour effet d'annuler cette Charte ou d'exposer un actionnaire à une responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE XI.

La liquidation des affaires de cette corporation devra être faite par trois commissaires, choisis par les actionnaires, parmi les porteurs d'actions, dans une assemblée convoquée à cet effet, après trente jours d'avis inséré dans deux journaux publiés à la Nlle-Orléans. Le devoir des dits commissaires sera de liquider définitivement toutes les affaires de cette corporation, aux conditions qui, d'après le vote des actionnaires, seront déterminées; ils pourront, en cas de mort ou de démission de l'un des commissaires, le remplacer. Le vote de la majorité des actionnaires représentant les deux tiers du montant des dites actions votées, à une assemblée convoquée à cet effet, après trente jours d'avis, pour la liquidation des affaires de cette corporation, décident de quelle manière la dite liquidation sera faite, et la liquidation se fera immédiatement.

ARTICLE XII.

Les noms des actionnaires et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux sont déposés ou seront déposés en son temps.

ARTICLE XIII.

Cette corporation est seule propriétaire d'une machine à gaz ammoniaque patentée pour le dit Emile Laurès, le 18 juillet 1870, et portant le No 105,581; et tous les perfectionnements et améliorations qui pourront être faits par la suite, et cette corporation a aussi droit de propriété sur cette machine et celles qui ont été patentées aux Etats-Unis, et les inventions et brevets obtenus dans tous les autres pays. Numéros [illegible] du Revenu Intérieur des Etats-Unis, il s'élève à la somme de vingt-cinq cents, dûment annulés, ci-annexés.

Ainsi fait et passé, à New-Orléans, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus, en présence de MM. James A. Lawrence et Lawrence McCormack, témoins compétents qui ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signé) [illegible], J. CASTELL, Notaire public.

Lawrence McCormack,
James Alex. Lepier,
Témoins.

Je soussigné, secrétaire des hypothèques dans et pour cette Ville et Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par le présent que l'acte ci-dessus a été dûment enregistré en mon bureau, dans le Livre [illegible], folio [illegible].

(Signé) G. DARCANTEL, député.

Nlle-Orléans, 14 janvier 1871.

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL,

ENCOIGNURE des rues Bienville et Bourbon a l'honneur d'informer le public qu'il est, un [illegible] par la Compagnie de Water-Works, à installer les tuyaux de plomb, les hydrants, les robinets, etc., et à faire toutes les réparations qui concernent à cette partie.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,

186 et 188, rue Vieille-Levée, 186 et 188.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

On y fabrique continuellement:
Bonbons en gros et en petits bâtons.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Pâte de Jujube.
[illegible]
Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au commerce.

GATEAUX DE CONFISERIE.
GATEAUX DE MARIAGE.

On trouvera toutes sortes d'articles ETRANGERS, tels que
[illegible]
[illegible]

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE, &c.

Fire Works:
ROMAN CANDLES,
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING-PIGEONS,
ASSORTED LIGHTS,
FIRE CRACKERS,
TORPEDOES.

Prize Boxes,
BON-TON, SANTA CLAUS,
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY,
LITTLE SHOO FLY.
A vendre en gros par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 186 et 188 de la rue Vieille-Levée.

Marchandises Nouvelles de Printemps.

Geo. McGIBBON & Co

141 ...... CANAL 141

Coin Bourbon.

[illegible] LUNDI, 20 du courant, [illegible].

Ils recevront également dans le courant de la semaine par les steamers un nouvel envoi qu'ils offriront à des bas prix.

Un superbe assortiment de Grenadines à dessins et unies, Mousseline et Popelines, Mohairs unis et à dessins, Alpacas à dessins et en couleur, Grenadines riches, Grenadines soie, unies et à dessins, riches [illegible] les variétés, Piqués blancs à dessins et à raies, Guimpes et Robes en piqué, [illegible].

Egalement

Un grand assortiment de BATISTES IMPRIMÉES, garanties bon teint.

Une Nouvelle Réduction

Dans leur Stock d'Hiver qu'ils vendent avec [illegible].

Prêt d'Argent,

A DES CONDITIONS TRES LIBERALES

Au No 130 rue Royale, Entre Toulouse et St-Pierre.

McINTYRE & APPLEGATE,
PLOMBIERS,
Au No 245 de la rue Poydras, Nlle-Orléans, Louisiane,
Marchands, en gros et en détail, d'articles de Plomberie, Tuyaux en fer et en cuivre, Appareils à Gaz, [illegible].

Appareil pour la fabrication de Vermicelle, Macaroni, &c

—A VENDRE—

UN appareil des plus complets, pouvant fabriquer 100 quintaux par jour de vermicelle, macaroni et autres pâtes [illegible], Presse, vermicelles, [illegible] appareil pour [illegible].

Une machine à vapeur de six chevaux est plus que suffisante pour faire marcher l'appareil.

Pour les conditions, s'adresser à

A. C. TREMOULET,
88, Vieille-Levée.

AD. RINCK,
Peintre de Portraits,
67 ...... Rue Royale 67

En débarquement du navire MERCHANT, de Bordeaux.

200 caisses Extrait d'ABSYNTHE, Ed. Pernod.
255 barriques VIN ROUGE St Macaire.
[illegible] VIN BLANC Graves 1861.
[illegible] COGNAC 1866, Réserve de Fougas & Co.
[illegible]
[illegible] Th. Vivien, LaRochelle.
[illegible] caisses CERISES, FRUITS à l'eau-de-vie.
[illegible] FRUITS au jus.
A vendre par AMÉDÉE COUTURIE, No 30 rue Vieille-Levée.

EN débarquement du navire "Merchant", de Bordeaux:
[illegible] barriques VIN ROUGE, St-Macaire.
[illegible] DUVERGIER.
[illegible] St-LOUBES.
[illegible] St-MEXENS.
[illegible] VIN BLANC, DUVERGIER.
[illegible] EAU-DE-VIE, RIVIERE PELLEVOISIN.
A vendre par A. ROCHEREAU & Co., [illegible] rue St-Louis.

WHISKY. WHISKY.

RECEVANT de choix, de l'Ouest, provenant de la Distillerie Crescent City. Les consignataires ont constamment en mains:
ROSEDALE,
MAGENTA,
WHITE WHEAT.
Ces whiskys sont soigneusement préparés comme étant d'aussi bonne qualité et d'un aussi bon goût qu'aucune marque de l'Ouest. [illegible].
FAIRCHILD & BINGHAM.
Aux Nos [illegible] de la rue des Magasins.

Vins et Eaux-de-vie.

En débarquement du navire AUGUSTE & GUSTAVE, de Bordeaux:

150 barriques VIN ROUGE, C. L.
[illegible] barriques COGNAC, Comandon & Cie, [illegible].
A vendre par PINI & BASSETTI, 76, Poeyre, [illegible] Vieille-Levée.

Viande en Grenier, &c.

200,000 livres Epaules [illegible],
[illegible] Plats-Côtes-Chesnée, &c.
[illegible] de Plats-Côtes ribbed.
[illegible] Whisky [illegible].
[illegible] barils [illegible].
A vendre par J. J. VANHORN & CO., [illegible] de la rue Poydras.

CORDAGE.

1000 rouleaux CORDES DE MANILLE, de différentes grosseurs, pour charrues, balles et [illegible] etc.
[illegible] rouleaux CORDES de la Nouvelle-Orléans [illegible].
A vendre par W. M. ARGOTE, Agent pour la vente de [illegible], No [illegible] de la rue des [illegible].

Demande de Maison.

Une personne responsable désire prendre à loyer une jolie maison à étage ou "cottage" ayant cinq ou six chambres, et [illegible] jardin. Le loyer ne doit pas excéder [illegible] par mois. S'adresser à J. M. [illegible], bureau de la Poste de la Nouvelle-Orléans.

CONSULAT SUISSE.

48 ...... Rue de l'Union 48

E. WEISSENBACH, Consul.

Trains sur la ligne de [illegible] à [illegible].

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 22 FEVRIER—CLASSE No 45.

49 36 35 22 28 39 48 59 48 17 27 69 61 49 [illegible]

Ces tirages et chances, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journellement, dans les salons de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs,
Rue St. Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 22 février 1871.

H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

[illegible] dans les Banques de Loteries.

La Cinquième Grande Foire d'Etat

DE LA

SOCIÉTÉ DE LA FOIRE AGRICOLE

ET

INDUSTRIELLE DE LA LOUISIANE,

Aura lieu aux "Fair Grounds" de la société ville de la Nouvelle-Orléans, le 8 avril 1871, et, les jours suivants.

Les exposants de toutes les parties de l'Amérique sont invités à concourir pour les prix. Les chemins de fer, bateaux et autres lignes de transports, cités dans le catalogue des prix, transporteront les voyageurs et les colis qu'ils auront avec pour la moitié prix, aller et retour.

Les actionnaires sont priés de s'adresser au bureau, Mechanics' Institute; leurs billets d'entrée pour 1871, leur seront délivrés, et on leur donnera toutes informations relatives à leurs devoirs relativement à la nouvelle foire. Cinquante-six actions d'actionnaires sont [illegible] la balance du capital qui peuvent être ajoutées à la société. Les personnes qui désirent devenir actionnaires sont priées de s'adresser leur demande.

Pour plus amples détails, voyez le catalogue des récompenses, qui sera envoyé à ceux qui en feront la demande franco.

LUTHER HOMES,
Secrétaire et Trésorier.

N.B.—Plantes, arbustes, bouquets à vendre aux Fair Grounds.

TOMBOLA.

LA grande TOMBOLA PATRIOTIQUE de Cinéphile Rouyer, encoignure Chartres et Toulouse aura lieu vers le 1er mars.

Mr. Rouyer profite en même temps pour annoncer qu'il lui reste environ [illegible] billets à placer et il compte sur le patriotisme des Français, qui, jusqu'à présent n'a pas fait défaut, ainsi que sur la bonne volonté de tous ceux qui s'y intéressent avec la France, pour aider à placer le nombre des billets.

Un avis ultérieur annoncera prochainement l'heure et l'endroit où le tirage aura lieu.

C. ROUYER.

Grands Sacrifices!

—PAR—

F. G. & C. W. Barrière,

133, CANAL.

NE voulant pas avoir à garder pendant tout l'été, jusqu'à l'automne prochain, aucune marchandise d'hiver, et afin d'en opérer le prompt écoulement, nous offrons, à partir de LUNDI, 23 courant, les articles suivants à des prix bien au-dessous de leur valeur:

SOIERIES en tous genres,
POPELINES unies, soie et laine,
[illegible] fantaisie, pour robes,
MERINOS français,
DRAPS imprimés,
SATIN de laine,
FLANELLES,
COUVERTURES,
CHALES cachemire,
CHALES laine,
MANTEAUX et
FOURRURES.

Ainsi qu'une grande variété de marchandises à des prix modérés.

F. G. & C. W. BARRIERE.

Avis aux entrepreneurs de Bâtisses.

DES propositions cachetées seront reçues jusqu'au 27 février, à 4 heures du soir, aux bureaux de l'Association La Variété, No 2 de la rue [illegible], pour la construction d'une maison [illegible] entre les rues Dauphine et Bourgogne. On peut voir les plans et le cahier des charges au bureau de l'architecte.

La Comité se réserve le droit de rejeter les propositions.

B. M. HARROD Architecte.
Au No 4 de la Cour Commercial Alley.

AVIS.

SUIVANT acte passé pardevant M. Eugène [illegible], notaire à la Nouvelle-Orléans, en date de 21 février 1871, la société existant entre MM. S. HESSE, de la Nouvelle-Orléans et H. VERGEZ, de Thibodeaux, [illegible] Nlle-Orléans, et le second, des affaires à Thibodeaux, [illegible].

S. HESSE.
H. VERGEZ.

Jambons. Jambons. Jambons.

250 boucauts Plats-Côtes Bacon, doubles Ribbed [illegible] et Epaules.
[illegible] Jambons "Golden", de O. N. Thomas & Co. [illegible], à vendre au coût [illegible].
[illegible] Jambons choix, garantis de la meilleure qualité.
A vendre, au coût ou en gros, par
COBB, DOLHONDE & CO.,
Au No 10 de la rue des Magasins.

Porc. Porc. Porc.

2,000 barils Porc Mess extra choix, overweight, directement des empaqueteurs de l'Ouest.
A vendre, dans son état primitif, en lots au gré des acheteurs et aux plus bas prix, par
COBB, DOLHONDE & CO.,
Au No 10 de la rue des Magasins.

Ouate de Coton et Ouate.

LES soussignés ayant reçu des commandes de OUATE DE COTON ET OUATE, fabriquées à l'Anse-Mills, Lee, par M. A. Tonton et co. [illegible].

CAMPBELL & STRONG,
Nlle-Orléans, 23 janvier 1871.

Bonne Affaire!!!

[illegible] de magasin, [illegible] dans le marché aux Fruits, parfaitement convenable pour la vente d'habillements et de chaussures, [illegible] à un prix modéré. S'adresser, pour conditions et détails, au No 248 rue Vieille-Levée.

Pour Bordeaux!

[illegible] navire français AUGUSTE & GUSTAVE, capitaine Bernard, ayant son plein chargement pour cette destination, partira le 1er mars [illegible]. Pour passage, s'adresser au capitaine, à bord ou à

F. H. BRULATOUR,
118, 120 et 122, rue Royale.

SUMMERS & BRANNINS,
Rue Carondelet, No 67, Nouvelle-Orléans
Brannins, Summers & Co,
Louisville, Ky.

NOUS sommes prêts à faire des avances sur des consignations de SUCRE et de CAFÉ à notre maison de Louisville.

SUMMERS & BRANNINS,
No 67 de la rue Carondelet

Checks.

PAR la banque Germania Nationale, la banque Hibernia et d'autres banques de la Nouvelle-Orléans, à vendre par
BARRETT, SEYMOUR & Co,
Au No. 67 de la rue du Camp.

TABAC.

150 balles TABAC EN FEUILLE, pour et à vendre, en gros ou en détail. L'attention des fabricants est appelée sur ce tabac. Un demande quelques bons cigarriers.

J. P. GASPARD.
A l'angle des rues Royale et St-Ferdinand, Troisième District.

Changement de Domicile.

LE DR. R. P. AVILA, annonce respectueusement à ses amis et à sa clientèle qu'il a transféré son domicile au No 65 rue Dumaine, entre Royale et Chartres.

J. M. LAFFERRANDERIE,
Successeur de E. MARTIAL & CO.,
BOULANGER,
[illegible], rue Dryades, ci-devant Philippe.
BISCUITS Soda, Biscuits à la crème, Biscuits au Beurre, Biscuits Pic Nic, Biscuits au Sucre, Lemon Snaps, Ginger Nuts, Ginger Cakes, Biscuits pour le café, Biscuits de mer, Pain français, Biscuits en vis.

SACRIFICE.

Liquidation pour cause de départ.

F. MEUNIER,

71 ...... ROYALE 71

OFFRE à vendre, en gros ou au détail, son stock de MARCHANDISES de FANTAISIE, de même qu'un grand assortiment de Dentelles, Guipures, Chantilly, Applications, Point d'Alençon, [illegible], etc. Installations à vendre—Maison et Magasin à louer.

G. L. FEVRE,

[illegible] ...... Rue Royale ...... [illegible]

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS par [illegible] CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS, [illegible] du chaque steamer D'EUROPE et de NEW YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, [illegible] pour chaussures de dames.

Fourreurs Français.

[illegible] pour machine, tiges de bottes [illegible] de cordonnier.
[illegible] à SEMELLE DE L'OUEST ET NEW YORK.

Banque d'Epargnes de la Nouvelle-Orléans.

137 ...... CANAL 137

(Incorporé le 15 mars 18[illegible].)

—OFFICIERS—

L. F. GÉNEBRES, [illegible]
THOS. A. ADAMS, [illegible]
THOS. ALLEN [illegible]
CHARLES [illegible]
SAM. BONE [illegible]
L. F. G[illegible]